



## La libération de Jean Pierre Amougou Belinga, suite à l'ordonnance du juge d'instruction militaire Sikati Kwamo, suscite des réactions contrastées au sein de l'opinion.

Amougou Belinga, homme d'affaires très influent et propriétaire du puissant consortium l'Anecdote, a été remis en liberté ce vendredi 1er décembre 2023 dans l'affaire Martinez Zogo. Certains observateurs sont très déçus de voir Amougou Belinga recouvrer sa liberté.

JP Amougou Belinga était inculpé par le tribunal militaire pour "complicité de torture par aide". Il était accusé d'avoir été impliqué dans des actes de torture, dans l'assassinat du journaliste Martinez Zogo.

Parmi les voix déçues par cette libération, celle de David Eboutou se fait entendre.

Activiste des droits humains, Eboutou avait été emprisonné par Amougou Belinga en juin 2016, dans une affaire de faux et usage de faux. Il est resté derrière les barreaux pendant 30 mois avant d'être libéré. Depuis, il n'a cessé de clamer son innocence et a toujours affiché une animosité envers le Zomloa, qu'il considère comme son bourreau.

Dans un message publié sur les réseaux sociaux, Eboutou a exprimé sa déception face à la libération de son ancien geôlier : **"Chers amis, pouvez-vous me dire qui dirige le Cameroun**

***en ce moment ? Je suis sérieux. Je ne reconnais plus ce pays!! Ça fait mal."***

Il a ajouté également une note sombre en disant : ***"Chers amis, si je disparaiss de la circulation dans les prochains jours, vous savez tous où porter vos regards. C'est lui."***

Une déclaration qui vient ainsi montrer la profonde rancœur qu'éprouve David Eboutou envers Amougou Belinga et la crainte pour sa propre sécurité.

La libération d'Amougou Belinga continue de faire débat dans l'opinion publique camerounaise, certains remettant en question l'équité et l'indépendance du système judiciaire du pays.

La décision de remise en liberté concernait également Maxime Eko Eko, patron de la DGRE, accusé dans l'affaire du meurtre du journaliste.

Cependant, Justin Danwe, directeur des opérations de la DGRE, reste en détention provisoire. Il est notamment poursuivi pour "torture, complicité de torture, omission de porter secours, arrestation et séquestration aggravées en coaction et violation de consignes de coaction".